

COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2017_6_4

Séance du 8 septembre 2017

Date de convocation : 21/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à 20 heures 30 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mm et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André, MILLOT Lukas, JOUVE Gilbert

Etaient excusés : Mme FERRAND Anne-Lise, M. BONNEVIE Sébastien

Objet de la délibération : Etat d'assiette en forêt des collectivités

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il n'y a pas d'accès au bois communal

Après avoir délibéré à l'unanimité

- REFUSE la proposition de l'ONF pour les coupes de l'année 2018

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
le 8 septembre 2017

Le Maire,
Didier GIREN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170914-2017_6_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017